

# CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE-RENDU ET PROCES-VERBAL DE SEANCE

### Séance du 10 Septembre 2015

L' an 2015 et le 10 Septembre à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du conseil municipal à la médiathèque sous la présidence de  
CONAN Marylène Maire

**Présents :** Mme CONAN Marylène, Maire, M. LE CADRE Jean, Mme LE MOAL Agnès, M. GIQUELLO Stéphane, Mme CARTRON Martine, M. BROHAN Christophe, Mme LE DÛ Brigitte, M. MERCIER Jean-Jacques, Mme JONCHERET Catherine, M. SALAÛN Jean-Pierre, Mme COURANT Emilie, M. LINO François, Mme PAULAY Gaëlle, Mme NACOUлма Marie, M. SAMSON Ludovic, M. LUHERNE Xavier, M. CADETE Francisco, Mme FLIPEAUX Denise Maryse, Mme HILBERT Christine, Mme CLEMENT Christine

Excusé(s) ayant donné procuration : M. CAREMIAUX Marc à M. LE CADRE Jean, M. LEDAN David à Mme COURANT Emilie, Mme PONDARD Morgane à Mme CARTRON Martine

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 23
- Présents : 20

**Date de la convocation** : 03/09/2015

**Date d'affichage** : 03/09/2015

**A été nommé secrétaire** : M. LUHERNE Xavier

## SOMMAIRE

- 1 - Installation d'un nouveau conseiller municipal
- 2 - Modification des commissions
- 3 - Personnel communal - Modification du tableau des effectifs
- 4 - Personnel communal - Modification du régime indemnitaire
- 5 - Collège Jean-Loup CHRETIEN - Demande de subvention
- 6 - Intercommunalité - Vannes agglo - Modification des statuts
- 7 - Intercommunalité - Vannes agglo - Rapport d'activité 2014
- 8 - Intercommunalité - Vannes agglo - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets - Année 2014
- 9 - Décisions du Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal au maire
- 10 - Droit de préemption urbain
- 11 - Informations sur les dossiers en cours
- 12 - Divers

En début de séance, compte tenu de l'installation d'une nouvelle conseillère municipale, il est procédé à un tour de table de présentation.

### **1/réf : 2015/043 : Installation d'un nouveau conseiller municipal**

Madame le Maire expose que par courrier du 24 août 2015, reçu en mairie le 25 août, Madame Mélanie BATTIER a informé Madame le Maire de sa démission du conseil municipal, pour raisons professionnelles (lecture de la lettre de Madame Mélanie BATTIER).

Conformément à l'article L 2121-4 du CGCT (code général des collectivités territoriales), cette démission est définitive dès réception en mairie.

L'article L270 du code électoral prévoit que le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller élu sur cette liste dont le siège devient vacant. Madame Christine CLEMENT, suivant immédiat sur la liste "Un projet, des Energies pour SULNIAC", dont faisait partie Madame Mélanie BATTIER, est installée en qualité de conseillère municipale.

Madame le Maire souhaite la bienvenue à Madame Christine CLEMENT

### **2/réf : 2015/044 : Modification des commissions**

Madame le Maire expose que par délibération du 17 avril 2014, le conseil municipal a procédé à la désignation des membres des commissions municipales.

A la suite de la démission de Madame Mélanie BATTIER, conseillère municipale de la liste "Un projet, des énergies pour SULNIAC", il convient de procéder à son remplacement au sein des commissions suivantes :

- Jeunesse
- Culture
- Sports

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est possible de procéder à cette désignation par un vote à main levée.

Madame Christine CLEMENT, installée ce jour en qualité de conseillère municipale, est candidate au remplacement de Madame Mélanie BATTIER dans les commissions ci-dessus.

**Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée et désigne, à l'unanimité, Madame Christine CLEMENT pour remplacer Madame Mélanie BATTIER au sein des commissions Jeunesse, Sports et Culture.**

A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

### **3/réf : 2015/045 : Personnel communal - Modification du tableau des effectifs**

Madame le Maire expose que compte tenu de l'évolution toujours croissante des missions et des besoins du service technique, il convient de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante:

➤ création d'un poste de technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015 ;

➤ suppression d'un poste de technicien territorial, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015.

Le tableau des effectifs s'établit donc de la façon suivante, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015 :

filière administrative		
grade	nombre de postes	tps TC
directrice générale des services	1	TC
attaché territorial principal	1	TC
rédacteur territorial principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	TC
rédacteur territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	TC
rédacteur territorial	2	TC
adjoint administratif territorial 1 <sup>ère</sup> classe	1	TC
adjoint administratif territorial 2 <sup>ème</sup> classe	1	25/35 <sup>ème</sup>
<b>total</b>	<b>8</b>	
filière technique		
grade	nombre de postes	tps TC
technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	TC
agent de maîtrise principal	1	TC
adjoint technique territorial principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	TC
adjoint technique territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	TC
adjoint technique territorial 1 <sup>ère</sup> classe	2	TC
adjoint technique territorial 2 <sup>ème</sup> classe	7	TC
adjoint technique territorial 2 <sup>ème</sup> classe	2	25/35 <sup>ème</sup>
adjoint technique territorial 2 <sup>ème</sup> classe	2	10/35 <sup>ème</sup>
adjoint technique territorial 2 <sup>ème</sup> classe	1	3,46/35 <sup>ème</sup>
<b>total</b>	<b>18</b>	
filière culturelle		
grade	nombre de postes	tps TC
assistant de conservation du patrimoine	1	TC
adjoint du patrimoine de 2 <sup>ème</sup> classe	1	17,50/35 <sup>ème</sup>
<b>total</b>	<b>2</b>	
filière sociale		
grade	nombre de postes	tps TC
agent spécialisé principal de 2 <sup>ème</sup> cl. des écoles maternelles	2	25/35 <sup>ème</sup>
<b>total</b>	<b>2</b>	
filière animation		
grade	nombre de postes	tps TC
animateur	2	TC
adjoint d'animation territorial de 1 <sup>ère</sup> classe	1	TC
adjoint d'animation territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	1	25,90/35 <sup>ème</sup>
adjoint d'animation territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	4	TC
<b>total</b>	<b>8</b>	
<b>TOTAL DES POSTES</b>	<b>38</b>	

Principale remarque :

A une question sur le grade d'assistant de conservation du patrimoine, il est précisé qu'il s'agit du poste de responsable de la médiathèque. Il est fait part d'un bon retour sur la médiathèque et qu'il est souhaitable de continuer dans ce sens, celle-ci devant être le "poumon culturel" de la commune.

**Il est proposé au conseil municipal :**

- d'approuver la modification du tableau des effectifs, comme indiqué ci-dessus ;
- d'approuver le nouveau tableau des effectifs, au 1<sup>er</sup> octobre 2015, tel qu'il figure ci-dessus ;
- d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à accomplir toute formalité et signer tout document concernant l'exécution de cette décision.

**-APRES EN AVOIR DELIBERE : ADOPTE A L'UNANIMITE-**

A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

**4/réf : 2015/046 : Personnel communal - Modification du régime indemnitaire**

Madame le Maire expose que suite à la dernière modification du tableau des effectifs, concernant la création d'un grade de technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, il est nécessaire de procéder à la modification du régime indemnitaire.

Les techniciens peuvent bénéficier, entre autres, de l'indemnité spécifique de service (ISS), instituée par le décret n° 2003-799 du 25 août 2003 modifié. Cette indemnité est calculée à partir d'un taux de base, fixé par la réglementation, auquel il est appliqué :

- un coefficient de modulation par grade
- un coefficient de modulation par service
- un coefficient de modulation individuel.

Les coefficients de modulation par grade sont fixés par la réglementation, mais doivent quand même faire l'objet d'une délibération en cas de modification du coefficient. La précédente délibération concernait le grade de technicien qui ne sera plus applicable suite à la suppression de ce poste. Il convient donc de prendre en compte le coefficient de modulation du grade de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe (soit 16 actuellement). Etant ici précisé que le coefficient de modulation par service est fixé à 1 pour le Morbihan et le coefficient de modulation individuel est fixé par l'autorité territoriale et fait l'objet d'un arrêté individuel, en fonction de :

- La manière de servir,
- La responsabilité,
- Les sujétions du poste.

---

La périodicité de versement est mensuelle. Les autres dispositions des précédentes délibérations concernant le régime indemnitaire sont inchangées.

**Il est proposé au conseil municipal de :**

- Approuver l'attribution, dans les conditions exposées ci-dessus, de l'indemnité spécifique de service ;
- Autorise Madame le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes formalités et signer tous documents concernant l'exécution de cette décision.

**-APRES EN AVOIR DELIBERE : ADOPTE A L'UNANIMITE-**

A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

#### **5/réf : 2015/047 : Collège Jean-Loup CHRETIEN - Demande de subvention**

Madame LE DÛ expose que le collège Jean-Loup Chrétien de Questembert sollicite une subvention afin d'aider au financement de déplacement de deux élèves de Sulniac, qui représentaient la Bretagne au championnat de France UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) d'athlétisme qui s'est déroulé du 2 au 5 juin 2015 à LILLE.

Elles ont obtenu leur qualification avec l'équipe du collège, en se classant à la 1<sup>ère</sup> place lors du championnat de Bretagne, le 13 mai dernier à LAMBALLE.

Le collège sollicite une subvention afin de financer le déplacement qui s'élève au total à 2 500 € environ pour l'ensemble des athlètes (12 élèves et 2 accompagnateurs).

Afin d'encourager les jeunes à pratiquer des disciplines sportives de niveau important à l'école, il est proposé au conseil municipal :

➤ d'attribuer au collège Jean-Loup Chrétien, une subvention permettant d'aider au financement, à raison de 50 € par élève, soit un montant total de 100 € ;

➤ de donner tous pouvoirs à Madame Le Maire, ou son représentant, pour accomplir toutes formalités et signer tous documents concernant l'exécution de cette décision.

**- APRES EN AVOIR DELIBERE : ADOPTE A L'UNANIMITE-**

Etant ici précisé que le montant paraît faible et que le barème pourra être revu, pour l'avenir, lors de l'établissement des critères nécessaires à l'examen des demandes de subventions pour 2016.

A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

#### **6/réf : 2015/048 : Intercommunalité - Vannes aggro - Modification des statuts**

Vu les articles L.5211-17 et L.5211.20 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les statuts actuels de Vannes aggro,  
Vu la délibération n° 4 du conseil de la communauté d'agglomération du 18 juin 2015 relative à la modification des statuts ;

Il est exposé :

Afin de tenir compte de l'évolution de la rédaction des compétences attribuées aux EPCI, il s'avère nécessaire de procéder à la modification des statuts de Vannes aggro.

Le projet de statuts figure en annexe et est accompagné d'une grille de lecture qui indique les modifications apportées aux statuts d'un point de vue rédactionnel.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de :

➤ Approuver la modification des statuts de Vannes aggro,

➤ Autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à la signer et à prendre toutes dispositions pour l'exécution de la présente délibération.

Madame le Maire précise que :

- La voirie d'intérêt communautaire n'a pas été définie pour l'instant.

- La définition de l'intérêt communautaire d'un équipement susceptible de bénéficier des fonds de concours n'est pas précisée bien que des critères aient été étudiés en groupe de travail.

Après discussion portant notamment sur le risque d'inégalité dans l'attribution des subventions, et **APRES EN AVOIR DELIBERE : ADOPTE A L'UNANIMITE** par le conseil municipal qui regrette (à l'unanimité) que les critères d'intérêt communautaire définis en groupe de travail ne soient pas repris dans la modification des statuts concernant les fonds de concours (article 3 B)

A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

### **7/réf : 2015/049 : Intercommunalité - Vannes agglo - Rapport d'activité 2014**

Madame le Maire expose qu'en application de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, et conformément aux dispositions édictées à l'article 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale est tenu d'adresser, chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Il fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Les conseillers municipaux ont été invités à consulter le rapport sur le site internet de Vannes Agglo ([www.vannesagglo.fr](http://www.vannesagglo.fr)), via un lien communiqué par courriel.

Madame le Maire a présenté une synthèse du rapport en réunion.

➤ **Le conseil municipal a pris acte du rapport.**

Principales remarques :

- Aménagement numérique : discussion sur le planning de mise en place de la fibre sur le territoire de la commune. Il est convenu que le dossier REVA sera transmis, par courriel, à tous les élus.
- Transports : il est observé un problème de décalage horaire important entre les derniers cars scolaires et la possibilité de bénéficier des services Créabus, d'autant qu'en fin d'année scolaire les services ne sont pas assurés de la même façon qu'en cours d'année, en raison des fins de cours anticipées.
- Tourisme : la taxe de séjour n'est pas mise en place sur la commune.
- Solidarités : il serait opportun de faire évoluer le site internet de l'Espace Autonomie Seniors.

### **8/réf : 2015/050 : Intercommunalité - Vannes agglo - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets - Année 2014**

Monsieur LE CADRE expose qu'en application des articles L 5711-1 et L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets doit être présenté au conseil municipal. Ce rapport liste les indicateurs techniques et financiers de l'ensemble du service de collecte des déchets pour l'année 2014.

Il fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le rapport complet a été transmis, par courriel, aux conseillers municipaux.

Monsieur LE CADRE a présenté une synthèse du rapport en réunion.

➤ **Le conseil municipal a pris acte du rapport.**

Principales remarques :

- Manque de conteneurs textiles en déchetterie (Bonnavo)
- Un conteneur textile pourrait également être ajouté sur la commune sur le parking, rue Richemont (au Gorvello) : à étudier.
- Rappel de la mise en place, pour les particuliers, d'un service de prise en charge des déchets amiantés : refaire une information dans le bulletin ou le flash.

### **9/Décisions du Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal au maire**

#### **1 - Décision n°2015/008 - Eglise - réparation de la chaudière**

Suite aux différents échanges en réunions de commissions et de conseil municipal, il est procédé à la réparation de la chaudière de l'église.

Ces travaux seront effectués par les Etablissements FAUCHET de Sulniac pour un montant de 5 260.13 € HT.

#### **2 - Décision n°2015/009 - Médiathèque - Changement de la pompe à chaleur**

Suite à la décision de remplacement de la pompe à chaleur de la médiathèque, une consultation a été effectuée auprès de 5 entreprises. 3 ont répondu.

Les critères retenus pour le jugement des offres étaient :

- Prix : 60 %
- Valeur technique : 40 %

Le résultat de l'analyse des offres est le suivant :

<b>Entreprises</b>	<b>Prix (€ HT)</b>	<b>Note prix</b>	<b>Note valeur technique</b>	<b>Note globale</b>
SVEG Vannes	26 584.03	60.00	40	100
SARL Ets RYO - Malansac	33 734.03	47.28	0	47.28
SAVELYS – Cesson Sévigné	39 020.34	40.88	40	80.88

Le marché a été attribué à l'entreprise SVEG de Vannes, pour un montant de 26 584.03 € HT.

## 10/Droit de préemption urbain

Madame le Maire, dans le cadre de ses pouvoirs délégués conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du CGCT, rend compte des déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie.

## 11/Informations sur les dossiers en cours

- Madame CARTRON fait part des informations suivantes :
  - o **Rentrée scolaire :**
    - Présentation des effectifs des trois écoles : 468 élèves répartis de la façon suivante : 224 à l'école Jules Verne ; 184 à l'école Ste Thérèse et 60 à l'école st Jean-Baptiste.
    - Obtention par l'école Jules Verne de l'ouverture d'une 9<sup>ème</sup> classe, le vendredi après la rentrée, qui accueille des élèves de CP et de GS et nécessite la mise à disposition d'une aide maternelle le matin dans la classe.
    - Prise de fonction à la rentrée d' Emmanuelle PHILIPPON, nouvelle directrice
    - Achèvement des travaux de rénovation sur la partie construite en 1989, de ventilation, de toiture et les faux plafonds.
    - Mise en place de l'équipement informatique réalisée en totalité, pour les classes élémentaires et les classes maternelles ; il reste une classe mobile prévue en 2016.

L'école Jules Verne dispose ainsi de meilleures conditions d'accueil et de travail pour les élèves et les enseignants.

- o **Maison de l'Enfance -**

Suite à l'appel public à concurrence pour la maîtrise d'œuvre, 28 dossiers ont été déposés. L'analyse des offres est en cours. Réunion du groupe de travail le lundi 21 septembre à 19 heures.

- 
- Madame LE DU présente un compte rendu du **Symposium des « Pierres de Lanvaux »**.

Suite à la décision du conseil municipal lors du vote des subventions, la commune a participé à ce deuxième Symposium. L'attribution des œuvres, par tirage au sort, sous enveloppe cachetée, sera faite le dimanche 13 septembre à 11h30 à st Avé. Tous les conseillers municipaux qui le souhaitent peuvent y participer. Deux classes, les CM2 de Jules Verne et les CE de Ste Thérèse sont allés rencontrer les artistes au travail près du Dôme à St Avé. Une exposition de Christian DUROC, artiste monterblancais, se tient à la médiathèque jusqu'aux journées du patrimoine.



- Monsieur LE CADRE donne les informations suivantes :

- **Sortie fleurissement**

Elle récompense les acteurs du fleurissement et de l'embellissement de la commune. La sortie découverte de Chartres de Bretagne et des Jardins de Brocéliande est programmée le samedi 26 septembre. Les conseillers sont invités à se joindre aux habitants sélectionnés pour le fleurissement et l'aménagement de leur cadre de vie et au personnel du service technique.

- **Poursuite de la numérotation des villages à Kermaria et Kerlomen.**

Une rencontre des habitants des deux villages est programmée le mardi 13 octobre à 19h. Les conseillers sont invités à y participer. Le choix de numérotter ces deux villages vient géographiquement compléter la numérotation qui vient d'être finalisée sur Locqueltas et Locqueltas Grée.

Il est également fait part de la difficulté à se repérer dans le village de Pessun, même s'il y a peu d'habitations. Réponse : L'idée est de poursuivre la numérotation des villages.

- A une question sur le désamiantage des bâtiments de l'ancienne ferme du Goh-Len, il est précisé que le dossier de consultation est en préparation.

- Monsieur BROHAN fait part de la mise aux normes d'hygiène du local associatif, situé ZA de Kervendras, utilisé pour le stockage des cadavres d'animaux et les retours de chasse. Il est indispensable de sortir le congélateur recevant ces animaux de l'enceinte du local : un ancien abribus va être réaménagé pour l'abriter. Des travaux seront effectués, par le service technique, pour améliorer l'espace nettoyage du matériel associatif et dépeçage dans le local. Ce local étant contigu à celui du stockage de matériel association, un planning des interventions, établi par le responsable des services techniques, sera transmis aux associations afin de leur permettre de s'organiser en fonction des besoins de matériel.

- Madame LE MOAL fait part des informations suivantes :

- **Repas des Aînés :**

Il aura lieu le samedi 24 octobre. Les Conseillers sont invités à y participer : envoi des invitations, mise en place de la réception et service des invités...

La mise sous enveloppes des invitations et la répartition pour la distribution a lieu le 25 septembre en mairie. Les invitations seront disponibles pour chaque conseiller dès le samedi 26 au matin en mairie. La distribution doit être effectuée au plus tard pour le 10 octobre.

- o **FORUM des aidants familiaux** à St Nolff le 2 octobre. les volontaires sont attendus pour la mise en place et le rangement.
  - o Suite à la réunion de CCAS, un groupe de travail se réunira le 24 septembre à 20h pour une réflexion sur le Village des aînés : l'aménagement de la placette, l'extension...
- Madame le Maire informe le conseil municipal :
    - o de la demande du comité des fêtes sollicitant la poursuite de la mise à disposition de personnel communal, de matériel et de branchements électriques pour faciliter la tenue de la fête de la pomme.

Le conseil municipal est favorable à ces interventions qui permettent un bon déroulement de la fête.

L'an dernier, les conseillers municipaux avaient participé à la parade sous la pluie... et cette année? Participation à imaginer et à valider au conseil municipal du 23 septembre.

- o **Projet de constructions de 25 logements avec des surfaces commerciales et de services par Vannes Golfe Habitat, rue des Montagnards** : le projet vient d'être validé par l'architecte des bâtiments de France après certaines modifications demandées ; le permis de construire modificatif est en cours.

Monsieur GIQUELLO informe que le **bulletin communal d'octobre** devrait être distribué le jeudi 8 octobre. S'il n'est pas terminé, un flash sera diffusé à cette date. A ce jour, il manque encore les articles de deux écoles. La commission information doit se réunir rapidement (date à déterminer).

## 12/Divers :

- **Sortie de terrain le samedi 19 septembre à 9h** dans le cadre de l'étude des dossiers suivants:
  - Extension du columbarium au cimetière
  - Accessibilité des arrêts de car
  - Cheminement piétons du cimetière vers le giratoire du Ténénio
  - Emplacement de la sculpture du Symposium
  - Aménagement de la placette du village des Aînés

Il est fait remarquer qu'il est difficile pour les conseillers municipaux qui travaillent le samedi matin de participer à ces réunions, généralement organisées le samedi matin. La proposition de les faire le samedi après-midi ne semble pas convenir. Il est souhaité que les dates soient

connues plus vite afin de permettre aux élus de s'organiser. Pour 2016, le calendrier des réunions comportera également les réunions de commissions.

- **Commission vie sportive :**

Elle aura lieu le 1<sup>er</sup> octobre à 20 h 30 avec à l'ordre du jour :

- réflexion sur la demande de travaux d'ancrage de nouveaux agrès par Gym acro
- réflexion sur la demande d'installation d'un écran dans le hall de la salle Alice Milliat par l'association de basket.

Il est fait également part du souhait de l'installation d'une vitrine dans le hall de la salle multisports Alice Milliat.

- **Commission vie locale :**

Elle se réunira le 17 septembre à 18 h00, en présence de l'adjointe à la culture et du responsable des services techniques, l'ordre du jour étant une réflexion sur les illuminations de Noël.

- **Commission culture :**

Elle aura lieu le 22 septembre à 17 h 30. La convocation a été transmise aux membres de la commission.

- **Commission jeunesse :**

Elle aura lieu le 24 septembre à 18 h 00.

***séance levée à 23 h 30.***

En mairie, le 17/09/2015

Le Maire,

**Marylène CONAN**

